



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 1^{er} mai 2024 à 9 h 32 à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, messieurs les conseillers Mario Aubé, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent, formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Mario Aubé, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Michel Déziel, directeur de cabinet, Mathieu Paquette, Mathee Warnett, attachés politiques et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que madame Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines.

En ouverture de la séance, monsieur le président Mario Aubé informe les membres du retrait de l'item 4.2 de l'ordre du jour, lequel sera reporté à une séance ultérieure.

CE-2024-257

SOUSSION 2023 SP 415 - RÉFECTION DU 90, RUE GAMELIN (H004) - PHASE 1 - DÉMOLITION INTÉRIEURE - CURAGE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 176026 Canada inc. / Amor Construction, 14, chemin Richard, bureau 1, La Pêche, Québec, J0X 2W0, pour la phase 1 des travaux de démolition intérieure et de curage de l'édifice du 90, rue Gamelin, sur la base du prix forfaitaire inscrit à la formule de soumission, pour un montant total de 677 073,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 avril 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-258

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PLATEAU, MITIGOMIJOKAN, MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU, HULL-WRIGHT ET PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE RAYMOND - BETTYNA BÉLIZAIRE, ANIK DES MARAIS, JOCELYN BLONDIN, STEVE MORAN ET MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable doit réaliser des travaux de réfection de chaussée sur le boulevard des Allumettières de 1000 m à l'ouest du boulevard des Grives jusqu'à l'intersection avec l'autoroute 50;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient débiter au mois de juin et se terminer à la fin du mois d'octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'échelonnent sur environ 18 semaines consécutives;

CONSIDÉRANT QU'il y aura une fermeture d'une direction selon les phases et la déviation du trafic en contre-sens;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de pavage, la circulation sur ce tronçon serait grandement affectée, s'ils étaient effectués de jour;

CONSIDÉRANT QU'au moins une voie sera maintenue dans chaque direction sur la chaussée ouverte en déviant une voie sur la chaussée de la direction opposée qui est non entravée;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère désire réaliser les travaux de nuit (de 19 h à 7 h du lundi au vendredi) et de fin de semaine (vendredi 19 h à lundi 5 h), le tout afin de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003;

CONSIDÉRANT QU'un nombre limité de résidences seront potentiellement affectées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports et de la Mobilité durable à réaliser des travaux de réfection de la chaussée du boulevard des Allumettières la nuit et le dimanche, de 1000 m à l'ouest du boulevard des Grives jusqu'à l'intersection avec l'autoroute 50 dans les deux directions pour une durée de 18 semaines s'étendant du mois de juin au mois d'octobre 2024;
- demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de publier les communiqués à la population et d'aviser le Service des infrastructures et des projets de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2024-259

SOUSSION 2024 SP 029 - COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DE BOIS PROVENANT D'ACTIVITÉS D'ARBORICULTURE - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Ottawa Cedar Lumber inc., 2188 Dunning Road, Cumberland, Ontario, K4C 1M1, pour la collecte, le transport et la valorisation de bois provenant d'activités d'arboriculture, sur la base du prix unitaire inscrit à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 265 304,81 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 février 2024, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera à compter de la date d'adjudication et se terminera le 31 décembre 2024.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
62430	EMR	0649	10104.01	EMR GMR – Résidus construction résidentiels – Traitement, enfouissement et disposition	43 460,55 \$
62430	STP	0096	10333.02	STP PEVA- Arboriculture	221 844,26\$

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-260

PERMISSION D'OCCUPATION À LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - PARTIE DU STATIONNEMENT SITUÉ AU 100, RUE ATAWÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 2 452 567 du cadastre du Québec, sur lequel est aménagé le stationnement situé au 100, rue Atawe, au lac Leamy;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale souhaite obtenir une permission d'occuper une partie du stationnement d'une superficie approximative de 1 500 m², aux fins de mobilisation et d'entreposage de matériel de construction;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale prévoit d'effectuer des réparations le long du sentier du Lac-Leamy ainsi que sur le tablier du pont piétonnier traversant l'entrée du chenal de navigation du lac Leamy;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur les conditions d'occupation et que celles-ci rencontrent les attentes de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- approuve la permission d'occuper, à intervenir entre la Ville et la Commission de la capitale nationale, d'une partie d'un stationnement situé au lac Leamy, faisant partie du lot 2 452 567 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 1 500 m², aux principales conditions suivantes :
 1. Des frais d'occupation de 5 850 \$ plus les taxes applicables, à compter du 1^{er} avril au 31 juillet 2024, pour un terme de quatre mois de location d'une partie du stationnement d'une superficie approximative de 1 500 m²;
 2. Un avis de prolongation de la permission devra être communiqué par écrit à la Ville au plus tard le 1^{er} juillet 2024, afin d'exercer l'option de poursuivre l'occupation des lieux loués;

3. L'obligation de la Commission de la capitale nationale d'occuper les lieux loués durant la totalité de la permission et aux seules fins de mobilisation et d'entreposage de matériel de construction;
 4. La Ville ou la Commission de la capitale nationale pourra à tout moment mettre fin à la permission, par la simple transmission à l'autre partie signataire, d'un préavis écrit de 30 jours;
 5. L'obligation de la Commission de la capitale nationale d'entretenir et de remettre en état les lieux loués pendant la durée de leur utilisation, et ce, à ses frais et dépens;
 6. La Commission de la capitale nationale sera responsable de tous les dommages qui pourraient être causés aux lieux loués suite à ses activités, de celles de ses représentants ou d'autres utilisateurs, et s'engage à en assumer tous les coûts;
- autorise le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la permission d'occuper ou renouvellements à intervenir en s'assurant du respect des termes et conditions de la permission;
 - autorise les Services juridiques et ses procureurs à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect de la permission ou renouvellements incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation de la permission par le tribunal, ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions de la permission annexée à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou une récidive;
 - autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2024-261

SOUSSION 2024 SP 005 - PROGRAMME DE RAPIÉÇAGE 2024 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats pour les sections 1 et 2 à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour le programme de rapiéçage 2024 pour une période de sept mois, pour un montant total approximatif de 657 657,00 \$ incluant les taxes, pour la section 1 et 400 515,41 \$ incluant les taxes, pour la section 2, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 février 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chaque section.

Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} mai 2024 et se terminera le 1^{er} décembre 2024.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63210	0061	0085	10352.05	STP – Voirie – Rues pavées	657 657\$
63210	0061	0085	10346.01	STP – Voirie – Ajustement structures	400 515,52\$

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-262

SOUSSION 2024 SP 021 - INTERVENTIONS PALLIATIVES SUR LA MONTÉE DALTON ET LA MONTÉE MINEAULT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc. pour des interventions palliatives sur la montée Dalton et la montée Mineault, pour un montant total approximatif de 893 045,09 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 février 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63210	0061	0061	20799 (Poste à venir)	STP - FDI - TP- Interventions palliatives 2024 - TP - Programme de réfection du réseau routier – Montée Dalton	569 027,03\$
63210	0061	0061	20799 (Poste à venir)	STP - FDI - TP- Interventions palliatives 2024- TP - Programme de réfection du réseau routier – Montée Mineault	324 018,06\$

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-263

SOUSSION 2024 SP 018 - LOCATION DE PELLE AVEC OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carol Bernier excavation inc., 103, rue Clermont, Cantley, Québec, J8V 3W5, pour la location de pelles avec opérateur, pour un montant total approximatif de 147 627,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 mars 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année, ce qui porterait le contrat à un montant cumulatif approximatif de 295 255,80 \$ incluant les taxes.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63210	0061	0061	20725	STP - FDI - TP-21-002 - Programme de reprofilage des fossés	147 627,90 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-264

SUBVENTION DE 7 500 \$ POUR LE PROJET DE MURAILLE EXTÉRIEURE SUR LA FAÇADE DE L'ÉDIFICE DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE, SUCC 54 BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC

CONSIDÉRANT QUE la Légion royale canadienne, succ 54 Buckingham a fait une demande de financement pour le projet de muraille extérieure sur la façade de l'édifice de la Légion royale canadienne, succ 54 Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Edmond Leclerc, district électoral de Buckingham désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 7 500 \$ et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 7 500 \$ à l'ordre de la Légion royale canadienne, succ 54 Buckingham, 176, rue Joseph, Gatineau, Québec, J8L 1G5, à titre de subvention pour effectuer un projet de muraille extérieure sur la façade de l'édifice de la Légion royale canadienne, succ 54 Buckingham.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-265

**PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2015 SP 082 - FOURNITURE ET
ENTRETIEN DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE 911 - SERVICE DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjudger un contrat :

Numéro du CE lors de l'adjudication	Numéros du CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant taxes incluses - Période optionnelle -	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2015-445	CE 2022-440 CE-2023-341	Solacom Technologies	2015 SP 082 – Fourniture et entretien du système téléphonique 911	95 136,57 \$	3 juin 2024 au 2 juin 2025	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que trois périodes optionnelles d'une année sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des technologies de l'information désire se prévaloir de la dernière période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des technologies de l'information à se prévaloir de la dernière période optionnelle de renouvellement prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 23 avril 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet	POL SOR - Technologies de l'information	95 136,57 \$
	TI	0613	10229.01		

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2025 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2024.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Mars 2024

CE-2024-266

PÉRIODE OPTIONNELLE - 2023 SP 079 - MARQUAGE DE CHAUSSÉE - SERVICE DE LA MOBILITÉ

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CM lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle taxes incluses sujet à l'indexation (IPC janvier 2024)	Période visée	Autre option de renouvellement
CM-2023-314	----	Entreprise T.R.A. (2011) inc.	2023 SP 079 – Marquage de chaussée - Section 1	548 463,40 \$	18 avril 2024 au 17 avril 2025	Oui
CM-2023-314	----	Réhabilitation du O inc.	2023 SP 079 – Marquage de chaussée - Sections 2, 3, 4 et 5	1 191 029,48 \$	18 avril 2024 au 17 avril 2025	Oui
CM-2023-314	----	9709789 Canada inc. / Proligne	2023 SP 079 – Marquage de chaussée - Section 6	77 302,29 \$	18 avril 2024 au 17 avril 2025	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que quatre périodes optionnelles d'une année chacune sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la mobilité désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de la mobilité à se prévaloir de la première période optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 17 mars 2023.

Les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63210	MOB	0720	10426.02	MOB SGM - Marquage de chaussée	1 812 184,67 \$
64410	MOB	0719	10425.02	MOB PM - Corridor de sécurité écoliers	4254,08 \$
64410	SIS	0016	20222.05	SIS - FDI - Construction et amélioration du réseau cyclable	356,42 \$

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2025 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-267

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - LOISELLE INC. - 2021 SP 019 RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE ET DÉCONTAMINATION DES SOLS - SITE DE LA FONDERIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-554 du 29 juin 2022, adjugeait à la firme Loisel inc., un contrat pour les travaux de réhabilitation environnementale et de décontamination des sols au site de la Fonderie, pour un montant total approximatif de 7 216 406,45 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-897 du 16 novembre 2022, autorisait l'ajustement de coûts de soumission d'un montant de 568 395,14 \$ incluant les taxes, à la firme Loisel inc., dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale et de décontamination des sols au site de la Fonderie, portant le montant total cumulatif du projet à 7 784 801,59 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CM-2023-323 du 18 avril 2023, autorisait l'ajustement de coûts de soumission d'un montant de 2 112 810,31 \$ incluant les taxes, à la firme Loisel inc., dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale et de décontamination des sols au site de la Fonderie, portant le montant total cumulatif du projet à 9 897 611,90 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-940 du 15 novembre 2023, autorisait l'ajustement de coûts de soumission d'un montant de 1 874 573,11 \$ incluant les taxes, à la firme Loisel inc., dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale et de décontamination des sols au site de la Fonderie, portant le montant total cumulatif du projet à 11 772 185,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CM-2023-982 du 5 décembre 2023, autorisait l'ajustement de coûts de soumission d'un montant de 2 607 221,27 \$ incluant les taxes, à la firme Loisel inc., dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale et de décontamination des sols au site de la Fonderie, portant le montant total cumulatif du projet à 14 379 406,28 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada inc., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance pour le projet, recommande un montant total de 971 589,82 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant net de 971 589,82 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, au contrat de la firme Loisel inc., dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale et de décontamination des sols au site de la Fonderie.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 15 350 996,10 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-268

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 118223

CONSIDÉRANT QUE depuis son embauche, l'employé numéro 118223 présente des lacunes dans l'exécution de ses tâches et ne répond pas à l'ensemble des exigences de son poste;

CONSIDÉRANT l'accompagnement mis en place pendant la période d'essai de l'employé;

CONSIDÉRANT les conclusions du plan de redressement quant à l'incapacité de l'employé à remplir ses fonctions;

CONSIDÉRANT le respect des obligations de l'employeur en pareille matière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi de l'employé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 118223.

Adoptée

CE-2024-269

SUSPENSION SANS SOLDE DE 30 QUARTS DE TRAVAIL - EMPLOYÉ NUMÉRO 116288

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la faute commise par l'employé numéro 116288 a ébranlé de façon considérable le lien de confiance entre ce dernier et la Ville;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans solde de 30 quarts de travail à l'employé numéro 116288.

Adoptée

MARIO AUBÉ
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif